

# BON DE COMMANDE BILLETTERIE CSE 2025



MINIMUM DE COMMANDE FIXÉ À 50 BILLETS  
(ADULTES ET/OU ENFANTS)

Nom de l'établissement : .....

Personne à contacter : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Email : ..... Téléphone : .....

N° de TVA intracommunautaire : .....

N° Siret : .....

## BILLETS D'ENTRÉE

Visite de la réserve africaine, à bord de votre véhicule  
Visite du parc à pied - Animations dans le parc, (selon la programmation prévue)

Billets valables deux ans à compter de leur date d'émission, et  
non cumulables avec les offres en cours. .

Billets échus ni repris, ni échangés, ni remboursés, ni prolongés.

..... Adulte	x 18,00€ = .....	€	
..... Enfant de 2 à 10 ans	x 14,00€ = .....	€	TOTAL = .....

- Format des billets choisi :
- Codes-barres sous fichier Excel  
*à reproduire sur des billets personnalisés par vos soins*
  - Billets dématérialisés - format A4  
*4 billets par page*
  - Billets dématérialisés - format smartphone  
*1 billet par page*

## RÈGLEMENT PAR CHÈQUE À L'ORDRE D'AFRICAN SAFARI, À JOINDRE À VOTRE COMMANDE

À compléter et à renvoyer :

AFRICAN SAFARI  
41 rue des Landes  
31830 PLAISANCE DU TOUCH

## INFORMATIONS

au 05.61.86.45.03 ou  
contact@zoo-africansafari.com

Les billets dématérialisés seront téléchargeables  
via une plateforme sécurisée.

## OU PAR VIREMENT AU COMPTE

IBAN : FR76 1310 6005 0013 1826 1315 149

BIC : AGRIFRPP831

Crédit Agricole Toulouse 31

Tarifs valables pour l'année 2025

J'accepte et je déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales  
de Vente au dos.

## BON POUR ACCORD

Date, signature et tampon

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## Billetterie Comité Social et Economique (CSE)

La confirmation de la réservation par le client implique son adhésion, sans réserve, aux présentes Conditions Générales de Vente ainsi qu'au règlement intérieur affiché à l'entrée du parc à pied.

### 1. Commande

Toute commande de billets devra faire l'objet du bon de commande, au recto, transmis par courrier, par fax ou par mail. Doivent être obligatoirement mentionnés les coordonnées complètes du client, le nombre de billets (adultes et enfants), le bon pour accord, la date de commande, la signature et le tampon. Le minimum de billets commandés est fixé à 50 billets (adultes et/ou enfants). Les billets sont valables deux ans à compter de leur date d'émission. Les billets sont non cumulables avec d'autres offres promotionnelles et billetterie groupes. Toute commande de billetterie Comités d'Entreprise réglée, ne sera ni reprise, ni échangée, ni remboursée, ni prolongée.

### 2. Modalités de paiement

Le règlement se fait par chèque ou virement bancaire. Les billets seront transmis par retour de courrier, ou de mail avec la facture correspondante. Lorsque le chèque bancaire ou virement bancaire n'est pas envoyé avec le bon de commande, le délai de règlement est d'un mois à la date d'émission de la facture.

### 3. Annulation

En cas d'annulation complète après la confirmation de la réservation, le Zoo African Safari se réserve le droit de conserver la totalité de l'acompte versé. Si l'annulation intervient dans les 15 jours précédant la manifestation, le Zoo African Safari sera en droit d'exiger le règlement total de la prestation.

### 4. Force majeure

La direction du zoo African Safari se réserve le droit d'annuler toute réservation si des événements de force majeure ou de cas fortuits l'y contraignent, tels que, et sans que cette liste soit exhaustive : intempéries, grève, dégâts des eaux, impossibilités d'accès, etc. Dans une telle hypothèse, le Zoo African Safari proposera une autre date de venue sur le site.

### 5. Assurance

Le Zoo African Safari décline toute responsabilité pour les dommages à la suite du non-respect des consignes de sécurité mentionnées sur le règlement intérieur affiché, à l'entrée du parc, des vols susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels apportés par les visiteurs.

### 6. Litiges

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. Tout litige qui n'aura pu être réglé à l'amiable relèvera du Tribunal de Toulouse.

